

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 26 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 21/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois de Novembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PINET Florent – BEGOU Louis – EYMERY Thomas – PISTONO Marie-Paule – VARRY Simon – LESPAGNE Patricia

ABSENT : PARA Jérôme

ABSENTS REPRESENTS : MARTIN Marie (pouvoir à PISTONO Marie-Paule)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

Madame le Maire informe l'assemblée de la restitution de la carte de condoléances par M. Pascal VARRY.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

Accord à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE LA REGION POUR LES TRAVAUX AUX SANITAIRES DU CAMPING

Madame le Maire informe de l'attribution d'une subvention de La Région pour les travaux aux sanitaires du camping. Cette subvention est à ajouter au budget à l'article 1312-85, pour 15 000 €, l'article 2315-55 immobilisation est augmenté du même montant.

Vote à l'unanimité

PROPOSITION D'ECHANGE TERRAIN FABIEN CORREARD

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 18 janvier 2024 relative à un programme de remise à niveau de l'assainissement, la solution 1 : construction d'une nouvelle station d'épuration sur la rive droite, les travaux seraient engagés au 2^{ème} semestre 2025, et la délibération du 8 octobre 2024 retenant le bureau d'études OTEIS pour la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration – Rive droite.

L'étude prévoit la construction de la nouvelle station d'épuration sur la parcelle D1260 appartenant à M. Fabien CORREARD. Celui-ci donne son accord pour échanger 4000m² de sa parcelle, avec la parcelle communale D1192, d'une même valeur, soit 1 000 €. L'échange aura lieu sans soulte de part ni d'autre, aux frais de la commune

Vote à l'unanimité

ACHAT DE BLOCS : PRIX DE VENTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le dépôt de blocs au Rif. Deux personnes sont intéressées pour l'achat de bloc. Après débat, le conseil municipal accepte que ces personnes effectuent des travaux pour la commune selon le cubage pris et selon 35 € la tonne.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente des parcelles C840 et C841 à Seilles pour 3990m². La commune ne préempte pas.

Vote à l'unanimité

CAMPING : AVENANT A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le juriste ne nous n'a pas adressé la proposition d'avenant. Report au prochain conseil.

DEGREVEMENTS FACTURE D'EAU

Le conseil municipal examine trois demandes de dégrèvement pour les factures d'eau anormalement élevées suite à des fuites d'eau dûment réparées, ainsi que deux demandes de dégrèvement pour un abonné parti en milieu d'année, et un abonné suite à une erreur de relevé.

LE CONSEIL ACCEPTE LES DEGREVEMENTS A L'UNANIMITE

CENTRE DE RESSOURCES : PROPOSITION DE PERMANENCES ET D'ATELIERS NUMERIQUES SUR LA COMMUNE

Le centre de ressources propose des permanences et des ateliers numériques avec M. MIRANDE. Le conseil ne donne pas de suite.

DELIBERATION SOURCE DES DEBATTANTS

Madame le Maire rappelle la délibération du 5 mai 1997 relative à la demande de M. Jacky PISTONO d'utiliser la tranchée qui va être réalisée pour les travaux d'assainissement, aux fins de poser à titre individuel et privé un tuyau d'amenée d'eau de la source située en amont, jusqu'à son terrain de Saint-André ; et la délibération du 21 juin 1997 relative aux conditions liées à l'autorisation dans la tranchée d'assainissement pour une amenée d'eau par M. PISTONO Jacky.

Ces délibérations autorisaient exceptionnellement la pose d'un tuyau d'amenée d'eau dans la tranchée d'assainissement en contrepartie d'un raccordement de la fontaine de Pusteaux au frais du pétitionnaire. Considérant que la contrepartie n'a jamais été réalisée, le non-respect des conditions d'utilisation des eaux de la source communale des Débattants, que cette eau ne pourra pas être utilisée pour l'usage domestique. Considérant que l'eau fait partie du patrimoine commun de la commune. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Madame le Maire propose à l'assemblée de retirer les délibérations du 5 mai 1997 et du 21 juin 1997.

Après avoir débattu, le conseil municipal, décide de retirer les délibérations du 5 mai 1997 et du 21 juin 1997.

Madame Marie-Paule PISTONO ne prend pas part au vote.

VOTE : Pour : 7 – Abstention 1 (Simon VARRY)

CONVENTION PRET DE LIVRES : ECOLE D'ASPRES/BUECH

Madame le Maire fait part de la demande de Magali ALONSO-BURLET, enseignante à l'école d'Aspres/Buëch, pour un prêt de livres à la médiathèque du Bochaine. Madame le Maire propose une convention avec la mairie d'Aspres/Buëch pour une participation aux frais de fonctionnement de la médiathèque.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE EFFECTUANT LE MENAGE

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de Madame Fabienne CASTELLE à compter du 4 janvier 2025 pour une durée d'un an.

VOTE A L'UNANIMITE

RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Report au prochain conseil municipal par manque d'éléments.

CONVENTION AGRICULTEUR

Une mise au point sera effectuée auprès des agriculteurs concernant les travaux réalisés en 2024 et les projets pour 2025

CHOIX COULEUR SANITAIRE CAMPING

Les couleurs choisies sont gris perle pour les cloisons et rose pour les portes et les planches des vasques.

COURRIER AU SUJET DE LA ROUTE D'ACCES AU REEMETTEUR TV LONGEAGNE

Madame le Maire informe d'un courrier de la CCBD relatif à la route d'accès au réémetteur TV LONGEAGNE au Département.

RECOURS POUR LE PERMIS D'AMENAGER : PROPOSITION DE CONCILIATION

Madame le Maire rappelle la délibération n°53 du 8 octobre 2024 relative à ester en justice suite à la requête présentée par Madame Anna MARIN, Monsieur Jean-Claude MARIN, Monsieur Pascal VARRY, représentés par la SARL PY CONSEIL. Cette requête vise l'annulation de l'arrêté municipal n°PA00505524H0001 du 8 avril 2024 accordant permis d'aménager délivré par le maire au bénéfice de la commune de La Faurie. Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants : La création d'un lotissement communal (8 lots, voirie, espace commune avec liaison piétonne), la surface de plancher maximal envisagée de 1 700 m² en zone AUba du PLU sur les parcelles D1083, D1459, D1084, D1455.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Madame Anna MARIN d'aller vers une médiation qui pourrait interrompre le temps judiciaire de trois mois renouvelable une fois.

Le conseil municipal, après avoir examiné et débattu cette proposition : rejette la demande de Madame Anna MARIN.

Monsieur Simon VARRY ne prend pas part au vote.

VOTE : A l'unanimité des membres votants : POUR le rejet 9

CERTIFICAT D'URBANISME : RESERVOIR GARE

Madame le Maire présente la proposition de M. DELIQUAIRE d'acquérir le château d'eau. Les membres du conseil déclinent cette offre pour les raisons suivantes : une moitié de la parcelle permet l'accès à la voie ferrée et à la médiathèque, un arrêt facultatif a été demandé à la SNCF, dans le cadre d'une meilleure mobilité.

DISCUSSION SUR LA DETR : PROPOSITION DETR / TOIT DU PREAU

Madame le Maire propose de demander la DETR pour la réfection du toit du préau. Après débat, le conseil municipal propose de demander de la DETR sur un projet plus important.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CATHERINE MARCIANO

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'accompagnement des élèves à la restauration suite à l'augmentation des effectifs de l'école pour ce service. Madame le maire propose de porter le temps de travail hebdomadaire à 6.16 heures lissées sur une année, au lieu de 5h44. Le conseil municipal donne son accord.

Séance levée à 18 heures 40